

André Malraux, «[Intervention au Sénat, séance du 21 novembre 1961]», intervention au cours de la discussion du projet de loi de finances pour 1962. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat* [Paris], n° 53 S, 22 novembre 1961, p. 1733-1735, 1735-1736, 1736, 1736-1737, 1737, 1738.

André Malraux

Intervention au Sénat – séance du 21 novembre 1961

(Financement, théâtre, cinéma, restauration de monuments, décentralisation, bilan)

Mesdames, Messieurs, plusieurs orateurs ont souligné qu'ils souhaitaient une certaine accélération des débats. Sans doute le souhaitent-ils plus encore en constatant l'heure. De plus, je n'ai pu, évidemment, prendre aucune note personnelle pendant ce débat. Il est donc vraisemblable – et vous voudrez bien m'en excuser – que je ne répondrai pas à toutes les questions de détails qui ont été posées. Pour certaines, la réponse serait longue, mais je puis affirmer qu'elle leur sera remise avant notre départ, par écrit. Au cas où ils trouveraient utile de disposer d'une réponse publique et figurant au *Journal officiel*, il leur suffirait de reprendre la procédure de la question écrite.

Pour les questions essentielles, je pense ne rien oublier; pour les autres questions, je demande simplement à la commission de reprendre les travaux que nous aurons été obligés de négliger. Encore une fois, je m'en excuse.

Sur l'essentiel, M. le rapporteur Raybaud a notamment souligné la gêne que ressentait la commission à se trouver en face des travaux du IV^e Plan qui n'avaient pas été exposés d'une façon suffisante au Sénat. En effet, ces travaux n'ont été achevés que tout récemment. Le conseil économique et social s'en est saisi la semaine dernière et, sans anticiper sur ce qui pourra être l'avis de ce conseil sur la partie du IV^e Plan consacrée à l'équipement culturel, je dois signaler, d'une part, la satisfaction que nous pouvons éprouver de constater que, pour la première fois, ce qui touche à l'équipement

culturel est inséré dans le plan national d'équipement et, d'autre part, que la masse de crédit prévue pour les travaux doit être finalement de l'ordre de 90 milliards. Le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles a constamment tenu informées les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat des crédits qu'il souhaitait voir inscrits au plan d'équipement national.

En ce qui concerne, par contre, la loi de programme, je n'y reviendrai pas, puisque certains de mes prédécesseurs à cette tribune en ont fait l'exposé. Vous savez comme moi que votre commission des Affaires culturelles a désigné un rapporteur, M. Cornu.

Sur le Centre de diffusion culturelle, je m'étendrai un peu plus, puisqu'il s'agit du premier des amendements qui nous sont soumis.

Votre rapporteur a conclu de l'examen du budget concernant l'action culturelle en présentant au Sénat un amendement tendant à supprimer du titre V, chapitre 56-32, un crédit de 1.200 nouveaux francs destiné à l'aménagement du Centre de diffusion culturelle. Cette suppression est fondée essentiellement sur l'inquiétude de voir la politique culturelle de mon département aboutir à la constitution d'organismes supplémentaires dirigés de Paris, ne tenant aucun compte des données locales et négligeant les efforts déployés depuis de nombreuses décennies par tel ou tel groupement régional.

Je n'ai jamais perdu de vue, je ne perdrai jamais de vue que la mission assignée à mes services est de rendre accessibles, comme vous l'avez dit tout à l'heure, au plus grand nombre possible, les œuvres importantes de l'humanité et de la France. C'est l'œuvre capitale qui va être, maintenant que les assises en sont assurées, la tâche majeure de mon département.

Elle implique que tous les efforts de ceux qui s'y sont consacrés avec leurs moyens et leur foi soient reconnus et secondés.

Un plan a été élaboré qui, dans les années à venir, mettra en œuvre des investissements sans aucune commune mesure avec ce qui a été fait jusqu'ici. Mais avant même que les moyens matériels et financiers pourront être dégagés pour couvrir la province française de ce réseau de Maisons de la culture, il importe que soient

utilisés, dans les meilleures conditions, les moyens existants dont la mise en œuvre ne dépend pas uniquement d'une augmentation des crédits.

Partout, déjà, il existe des groupements, et vous en protégez beaucoup, qui se sont donné comme ambition de promouvoir la vie culturelle dans nos provinces. Augmenter leurs moyens d'action par la participation financière de l'Etat est certes souhaitable, mais le budget ne peut d'un coup leur donner les crédits qui seraient d'emblée nécessaires et avant que chacun trouve son renforcement matériel dans une augmentation de ces moyens, il paraît urgent de créer l'organe de coordination qui leur permettra à tous de se connaître, de mettre en commun leurs ambitions et leurs possibilités.

Entre le public nouveau avide et impatient de connaître et ceux qui se consacrent à répondre à cet appel, il manque encore l'élément de coordination et de contact que veut être le Centre de diffusion culturelle. Il s'agit pour celui-ci d'établir le catalogue de toutes les manifestations, dramatiques, musicales, cinématographiques, littéraires, sportives, toutes les expositions et conférences qui sont susceptibles de se déplacer en province et naturellement d'en disposer. Il s'agit aussi d'offrir aux créateurs et interprètes professionnels un public infiniment plus large que le cercle de leurs auditeurs et spectateurs habituels, de faciliter la circulation dans la France entière, de Paris à la province, entre les villes de province et aussi de la province vers Paris, puisqu'aussi bien la situation est telle que la consécration des efforts se fait aujourd'hui à Paris de toutes les manifestations qu'animeront les entreprises locales.

Le Centre de diffusion devrait permettre à chaque maire, à chaque animateur, de connaître dans tous les ordres qui le préoccupent quelles manifestations sont à sa disposition, dans quelles conditions elles le sont pour établir ses propres programmes et recevoir toutes suggestions, tous conseils, toute aide concrète sous forme de matériels, de renseignements techniques, juridiques, pratiques dont il peut avoir besoin.

Pareille centrale ne peut voir le jour qu'à Paris, mais son organisation juridique sera conçue de façon à permettre à la province de s'y exprimer et elle s'y exprimera naturellement puisque aussi bien le Centre servira de représentation permanente à Paris aux organismes culturels locaux. Il s'agit d'un acte qui s'inscrit dans le sens de la

décentralisation et qui veut faire précéder l'édification d'un réseau de Maisons de la culture de la constitution des éléments de leur animation.

Prévoir 120 millions au budget de 1962 pour la mise en place d'un tel dispositif est une mesure sage, étant entendu que le ministre prend l'engagement de n'en faire usage qu'après accord de la commission des Affaires culturelles et de la commission des Finances et sans cacher que ses préférences iraient à un organisme au sein duquel siègeraient les représentants des collectivités locales. Je souhaite que le Sénat, après avoir entendu ces précisions, accepte le retrait de cet amendement.

Je me résume en une seule phrase. Ce dont il s'agit, sous des complications apparentes, c'est très simplement ceci : veut-on faire la maison-mère avant de faire les succursales ? Ou veut-on faire les succursales avant de faire la maison-mère ? Les deux points de vue se défendent; c'est une pure question de méthode. Si l'amendement est maintenu, il est incontestable que la tâche de mes services sera rendue plus difficile. Pour ma part, je n'y marquerai aucune opposition, car je comprends parfaitement ce point de vue. Disons simplement que je ne le partage pas. Je viens de vous dire pourquoi. Je demande au Sénat de bien y réfléchir, quelle que soit sa décision.

J'en viens au sujet fort important, bien entendu, de la fiscalité des théâtres. Vous savez que j'ai pris l'initiative de démarches auprès de divers départements intéressés pour que soit mise en œuvre une politique commune. Cette politique concerne les Finances, l'Intérieur et le Travail.

En collaboration avec le syndicat des directeurs de théâtres, vient de se constituer un groupe de travail animé par la nouvelle direction des théâtres. Ce groupe devra s'employer à mettre au point un système d'aide tendant à aménager les diverses dispositions actuellement appliquées, afin de porter remède à la situation présente, dans le souci réaliste de la plus grande et rapide efficacité.

Les avis émis par Monsieur le Sénateur Fruh seront précieux pour l'orientation des travaux de ce groupe dont les conclusions seront connues dans un délai de quelques mois. En attendant, le Gouvernement approuve la reconduction pour un an de l'aide temporaire accordée aux théâtres privés parisiens, prévue par la loi du 24 mai 1951 et

proposée par le rapporteur spécial de la commission des finances. Le Gouvernement accepte donc l'amendement de votre commission des finances et le reprend à son compte.

Tout cela indique suffisamment le caractère encore provisoire des dispositions d'aide aux théâtres privés et répond à la préoccupation de M. Raybaud qui se soucie de savoir si l'Etat doit laisser aux municipalités toute la charge de l'aide aux théâtres privés.

Quand l'Etat offre aux municipalités le moyen indirect d'aider ces théâtres en les détaxant, il utilise une des possibilités qui lui sont offertes, sans pour autant se décharger d'une responsabilité qu'il est de son rôle d'assumer.

Mais les municipalités, en consentant de gros sacrifices pour leurs théâtres, souhaitent aussi que la loi leur offre ce moyen de les aider, concurremment avec ceux que l'Etat prend à sa charge, et dont la nouvelle définition sera le fruit des travaux de la nouvelle commission dont il vient d'être parlé.

Il n'y a là ni point final ni dérobade de l'Etat, mais la naissance d'une politique qui doit tendre à donner au théâtre, par tous les moyens possibles, tout l'appui que les pouvoirs publics sont en mesure de leur apporter.

L'amendement relatif à la création artistique a été retiré, mais je veux néanmoins donner à la haute assemblée quelques informations relatives à ce type de création parce qu'il avait retenu l'attention et provoqué un peu la critique de sa commission.

Cinq cent mille nouveaux francs sont prévus pour la création artistique, avec l'intitulé suivant : «Etudes, recherches et réalisations de prototypes : tapisserie, mobilier, porcelaine, céramique, commandés aux artistes contemporains les plus représentatifs».

Ce crédit, qui n'a aucun rapport avec les 900.000 nouveaux francs consacrés à l'achat d'œuvres réalisées, est par conséquent destiné à provoquer des réalisations qui, faites par les meilleurs artistes, seront de nature à donner un visage nouveau et véritablement contemporain au mobilier ainsi qu'aux productions de la manufacture de Sèvres. Je le répète, il s'agit de prototypes.

Sur cette somme globale, il est clair que c'est au mobilier que l'effort essentiel doit être consacré : c'est pourquoi les 450.000 nouveaux francs qui sont demandés pour le seul mobilier ne peuvent pas être retranchés. En effet, l'Etat a réussi à obtenir la collaboration des meilleurs artistes dans le domaine de la tapisserie : la France, ici, n'a pas cédé son rang.

Pour le mobilier, en revanche, nous nous contentons d'acheter, de restaurer et de copier l'ancien. Or, il existe une demande de meubles d'un style contemporain, même pour certains ministères, demande à laquelle nous ne pouvons répondre. Aussi voyons-nous l'Italie, les pays scandinaves prendre une avance très nette qui se traduit par un déficit de notre balance commerciale; et l'ouverture du Marché commun aggrave les conséquences de cette régression.

Ce crédit était donc essentiel pour permettre dans l'immédiat la création de quelques prototypes qui serviront d'exemples et d'appels pour un rajeunissement nécessaire à notre prestige artistique et à notre vie économique.

J'en arrive à l'Opéra-Comique abordé dans le rapport de M. le Sénateur Lamousse. Bien entendu, c'est un problème critique entre tous et M. Lamousse le connaît bien puisqu'il a participé au rapport de la commission de contrôle constituée par notre Assemblée pour l'étude des problèmes de la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

J'ouvrirai d'ailleurs une parenthèse pour dire combien ce document rédigé par votre rapporteur général et MM. les Sénateurs Lamousse et Raybaud m'est précieux au moment de l'étude de ce problème.

Il révèle que, depuis des décennies, les pouvoirs publics sont à la recherche d'une solution qui paraît échapper chaque fois qu'une nouvelle formule est trouvée. Raison de plus pour que nous la recherchions, non seulement dans le cadre d'une solution liée à la Réunion des théâtres lyriques nationaux, mais liée à l'ensemble de la décentralisation lyrique.

Vous le savez, le conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux a abordé ce problème sous toutes ses faces. La longue séance consacrée à son examen a

conclu à la nécessité d'établir un rapport présentant les hypothèses de travail sur lesquelles la commission aura à se déterminer. Ce rapport sera remis dans les tous prochains jours aux membres du conseil. Celui-ci se réunira autant de fois qu'il le faudra pour aboutir à des conclusions sur lesquelles nous pourrons enfin, en toute connaissance de cause, nous prononcer.

Votre assemblée est associée aux travaux de cette commission en la personne du président de votre commission culturelle, M. le Sénateur Gros.

Dans le rapport de M. Lamousse, j'en arriverai à *Carmen* que je reprendrai tout à l'heure à propos du Japon. (*Sourires.*) Je signale tout de suite que, si la mise en scène a été très coûteuse – 58 millions d'anciens francs – les recettes ont été importantes, soit 246 millions d'anciens francs pour 88 représentations devant 154.000 spectateurs, et onze représentations au Japon devant 45.000 spectateurs. La méthode n'est donc pas mauvaise !

J'aborde maintenant le cinéma auquel beaucoup d'entre vous sont directement intéressés et je voudrais, à ce sujet, compléter les informations que MM. Raybaud et Lamousse nous ont données sur quelques points.

Pour la réorganisation du secteur d'Etat, M. Lamousse a bien voulu reconnaître que les sociétés d'Etat, dotées de nouveaux moyens et d'une nouvelle administration, constituaient d'ores et déjà un facteur non négligeable d'équilibre sur le marché intérieur menacé, soit par un éparpillement grandissant des entreprises, soit par une emprise trop forte de quelques sociétés qui jouent un grand rôle sur le marché étranger.

Votre rapporteur a regretté que la production ait été abandonnée par cette entreprise. Il est vrai que, présentement, l'U.G.C. ne produit pas de films mais, au moment où le maintien de cette société a été décidé par le Premier ministre, l'Etat, sur ma demande, mettait en place un système pour favoriser une production de qualité : c'est le système des avances sur recettes, qui fonctionne depuis le début de janvier 1960 et qui a permis de favoriser la création d'œuvres qui ont reçu, ainsi que M. le rapporteur vous l'a déclaré, les plus hautes récompenses dans les festivals internationaux.

Il convient de remarquer que l'U.G.C. s'intéresse, en tant que distributeur et en tant qu'exploitant à certaines productions. La politique de cette société est de spécialiser une des salles qu'elle possède, le *Biarritz*, dans la projection des films reconnus d'une haute qualité artistique.

Enfin, je ferai remarquer qu'il convient d'abord de remettre de l'ordre dans la société et d'équilibrer les dépenses et les recettes. Ce qui est fait. Il ne faut pas en déduire que la position définie par le Gouvernement ne serait pas révisée s'il apparaissait nécessaire que cette société recommençât à produire.

Quant au plan d'investissement concernant la cinémathèque et l'institut des hautes études cinématographiques, M. Lamousse a attiré votre attention sur les crédits d'investissement qui, pour la première fois, sont inscrits en faveur d'organismes cinématographiques parmi les dépenses en capital que supportera la France au cours des prochaines années.

C'est, je crois, un événement d'importance. Le IV^e contient un plan d'équipement culturel, et, pour la première fois, dans celui-ci une place est réservée au musée du cinéma, c'est-à-dire à la cinémathèque, à l'enseignement du cinéma, c'est-à-dire à l'I.D.H.E.C., et au perfectionnement des techniques, c'est-à-dire à la commission supérieure technique.

Il est évident que le régime de ces organismes, qui est le système de l'association subventionnée, devra être modifié pour se rapprocher de celui qui régit des activités analogues dans le domaine des musées, de l'enseignement et de la recherche.

En ce qui concerne la fiscalité, les rapporteurs ont bien voulu reconnaître qu'en 1961 celle du cinéma avait été allégée de quelque 25 millions de francs. D'accord avec eux, - je reconnais bien volontiers qu'un nouvel effort de détaxation est nécessaire. Le cinéma français demeure un des plus taxés du monde et il conviendrait de ne pas suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, qui a supprimé tout impôt d'exception sur les spectacles de cinéma après qu'un nombre considérable de ses salles ont fermé leurs portes.

Dès maintenant, je puis informer le Sénat qu'à partir du 1^{er} janvier 1962 la taxe additionnelle au prix des places, qui alimente le fonds de soutien, sera sensiblement réduite. La charge de cette taxe qui s'élevait à 95 millions de nouveaux francs en 1959 ne sera plus que de 62 millions de nouveaux francs en 1962. Les sommes qui ne sont plus perçues sont comprises dans les recettes commerciales de l'exploitation et des autres branches de l'activité cinématographique. Toutes les places d'un prix inférieur à 1,39 nouveau franc sont exonérées de cette taxe additionnelle. La taxe est abaissée de 0,15 à 0,10 nouveau franc pour les places d'un prix de 1,40 à 1,50 nouveau franc et de 0,20 à 0,15 nouveau franc pour les places d'un prix de 1,50 à 1,80 nouveau franc.

En ce qui concerne les autres impôts, je ne suis pas en mesure d'indiquer aujourd'hui les dispositions qui seront adoptées, les conversations que j'ai avec mes collègues intéressés, le ministre des Finances et le ministre de l'Intérieur, n'étant pas encore arrivées à des conclusions.

J'en arrive au domaine de la télévision et du cinéma. M. Lamousse s'inquiète à juste titre de la place grandissante que la télévision tend à prendre dans les studios de cinéma. A ma demande, depuis de nombreux mois, le directeur général du Centre est en contact avec ses collègues de la radio et de la télévision. Des formules d'entente commencent à se dessiner et je pense qu'avant la fin de l'année une association profitable aux deux partis, dans un domaine précis, aura été formée.

Mesdames, Messieurs, si le cinéma n'a pas connu en France comme dans d'autres pays une réduction considérable de son public, si le nombre des films produits s'est maintenu, si, en résumé, le cinéma n'a pas connu la catastrophe que certains se plaisaient à prédire lorsque nous avons modifié le système d'aide financière, il n'en est pas moins certain que cette activité est difficile et que le Gouvernement entend demeurer particulièrement attentif à son évolution.

En ce qui concerne les monuments historiques, je répondrai directement et en détail à M. Garet, car cette réponse serait un peu longue. Comme l'année dernière, je lui dis combien ce qui retient son attention retient aussi la mienne et que les obstacles que nous rencontrons sont bien connus de lui.

Même remarque pour l'observation en commission des finances de M. Maroselli qui a déploré le retard constaté à l'exécution de certains travaux, en particulier à la réparation du cloître de Luxeuil-les-Bains. Je lui répondrai également d'une façon personnelle. Des instructions viennent d'être données à l'architecte en chef des monuments historiques du département de la Haute-Saône pour que les travaux en cause soient entrepris dans les délais les plus brefs.

La question de M. Fruh à propos de la salle des concerts du Conservatoire est très intéressante et nous serons amenés à en parler, non seulement avec lui, mais avec la commission.

J'en viens au rapport de M. Cornu à propos de la nouvelle loi de programme. Comme il l'a indiqué, les dotations budgétaires du chapitre 56-35 «Restauration et rénovation du domaine de Versailles» et du chapitre 56-36 «Grands monuments nationaux» constituent la première des cinq annuités de la loi de programme déposée devant le Parlement.

Les sept monuments auxquels s'applique cette loi ont été choisis non seulement en raison de la place éminente qu'ils tiennent dans notre culture ou de l'intérêt architectural et touristique qu'ils présentent, mais aussi, hélas ! en raison de l'urgence des réparations à y accomplir.

Je sais que l'état de nombreux monuments est loin d'être satisfaisant. Ils ont besoin, eux aussi, d'être restaurés et mis en valeur, qu'il s'agisse d'édifices illustres ou d'édifices modestes. Je puis sur ce point donner tous apaisements à M. Cornu : ces monuments n'ont pas été oubliés et c'est pour eux que vient d'être élaboré le plan d'équipement culturel.

Compte tenu de l'existence de ce plan quadriennal, mais sans vouloir anticiper sur les conclusions du Conseil économique et social auquel il a été soumis, je veillerai qu'une dotation spéciale soit comprise dans les budgets des quatre années à venir.

Je crois pouvoir indiquer au Sénat que les opérations se développent dans les limites de 194 millions pour les quatre années 1962, 1963, 1964, 1965.

Je vous rappelle enfin que les dotations budgétaires du service des Monuments historiques ont été augmentées, en 1961, de 500 millions d'anciens francs par rapport à celles de 1960. Le dépôt d'une loi de programme, la création d'un nouveau chapitre dans le budget de 1962 ainsi que l'élaboration d'un plan d'équipement, sont des preuves de l'effort que le Gouvernement est disposé à consentir en faveur de nos monuments historiques.

Enfin, répondant à M. Raybaud qui exprimait des craintes au sujet de la conduite des opérations de réparation des monuments ayant souffert de la guerre, il convient de préciser qu'un accord est intervenu cette année entre les trois ministres de la Construction, des Finances et des Affaires culturelles aux termes duquel il a été décidé que l'ensemble des moyens financiers nécessaires seront inscrits au budget des Affaires culturelles. Le Plan a pris acte de cet engagement.

Tout en regrettant que les crédits soient encore insuffisants, je dois cependant faire observer que l'ensemble des crédits pour l'entretien, les grosses réparations, et l'équipement, qui, en 1959, s'élevaient à 38,7 millions de nouveaux francs, seraient, pour 1962, de 60 millions de nouveaux francs et, si l'on tient compte des crédits de la loi de programme, de 63 millions et demi de nouveaux francs ensuite. Une part importante de ces crédits sera affectée aux opérations de reconstruction souhaitées par M. Raybaud.

M. Bonnefous souhaitait être tenu informé des intentions du Gouvernement en ce qui concerne la sauvegarde du site de la gare d'Orsay.

.....

Dans ces conditions, j'interviendrai lors de la présentation de votre amendement.

M. Bouquerel a soulevé le délicat problème de la reconstruction proposée de la manufacture de tapisserie de Beauvais. Ce problème appelle un examen attentif.

Le crédit inscrit au budget pour les manufactures de tapisserie ne concerne pas la reconstruction proprement dite de la manufacture, mais l'aménagement des ateliers actuels. Cela dit, il y a, d'une part, des raisons sérieuses qui déconseillent la reconstruction sur place de la manufacture; la concentration à Paris correspond à une

économie de gestion et à des avantages administratifs techniques et artistiques importants. D'autre part, la promesse a été faite par M. Cornu en 1953 de plaider pour le retour de la manufacture, et je comprends l'intérêt sentimental et économique que la municipalité attache à ce retour; je comprends aussi l'intérêt porté par le ministre d'alors.

J'ai demandé à mes services de reprendre la question avec la municipalité de Beauvais. Le directeur général des arts et des lettres ira l'étudier sur place. C'est en somme ce que vous souhaitez, Monsieur Bouquerel.

.....

La chronologie appellerait l'intervention de M. Balestra. Mais je préfère mettre un peu à part cette intervention.

Quant à la réforme de l'enseignement de l'architecture, Monsieur Abel Durand, si vous voulez, je reprendrai la question avec vous. Je pense que vous avez raison sur beaucoup de points mais je vous signale que des contacts ont été établis avec les architectes de province. D'autre part, il me semble que vos inquiétudes viennent beaucoup du fait que le projet a été inexactement connu. Il l'a été inexactement parce qu'il n'est pas définitif. La mise au point se poursuit. Il y a également les contacts dont je vous ai parlé, ceux avec la profession, avec les professeurs eux-mêmes, avec les massiers de l'école des beaux-arts. Permettez-moi de répondre que vos objections me semblent parfaitement et totalement fondées, la direction qu'elles suggèrent est très certainement à considérer. Pour une véritable décision, je voudrais me trouver en face du projet de loi définitif; à ce moment-là, nous l'envisagerions ensemble si vous le voulez bien.

.....

Lorsque vous me dites, Monsieur Roubert, qu'il serait souhaitable de faire venir à Paris de grandes réalisations de théâtres lyriques de province, j'en suis tout à fait d'accord, mais je vous signale que nous l'avons fait pour *Le Roi David* à Toulouse. En règle générale, il y a moins d'œuvres lyriques susceptibles de venir à Paris que d'œuvres dramatiques, parce que le répertoire lyrique est infiniment plus restreint; le

public de Paris qui n'a pas vu telle ou telle pièce de Claudel, depuis vingt ans, va la voir jouer par la troupe du Centre de l'Est lorsque celle-ci vient dans la capitale. Si nous voulions faire la même chose pour l'Opéra ou l'Opéra-Comique, par exemple, cela serait difficile.

Quant au fond, j'estime avec vous que l'aide que nous apportons, par la consécration de la province à Paris, est très utile. Les centres dramatiques m'ont fait savoir qu'ils avaient doublé les effectifs de leur public en province depuis qu'ils pouvaient se produire à Paris.

D'autre part, sous réserve de l'accord de mon collègue des Finances, je souhaite voir, le moment venu, le Sénat adopter l'amendement proposé par le président de votre commission des finances, M. Roubert. La mesure proposée, si elle était adoptée, permettrait d'assurer le plein emploi des moyens financiers à provenir de la mesure proposée par le Gouvernement, tant dans l'intérêt du tourisme que de l'action culturelle. Par conséquent, à propos d'Aix-en-Provence à quoi vous pensiez, je donne mon entier accord à M. Roubert.

.....

Je ne voudrais pas parler trop longuement de l'enseignement artistique. M. Gros en a parlé d'une façon très pertinente. Vous avez raison, Monsieur le président de la commission des Affaires culturelles, mais on ne peut pas tout faire à la fois. Néanmoins, la chose est si importante que je crois bon d'envisager une discussion nouvelle sur ce sujet lorsque nous nous réunirons en commission.

Pour l'enseignement artistique, le plan dispose de 200 millions de nouveaux francs en quatre ans. Pour les bourses, comme vous le savez, nous avons poursuivi depuis trois ans une politique d'alignement du taux des bourses de l'enseignement artistique sur les taux des bourses de l'enseignement supérieur. Le budget de 1962 consacre l'aboutissement de cette politique; désormais les taux des bourses seront identiques dans les deux enseignements. Vous me répondrez que c'est bien insuffisant. Vous aurez tout à fait raison. Chaque chose en son temps.

Je ne voudrais insister que sur un point, auquel beaucoup d'entre vous ont fait allusion, c'est la question de la décentralisation et du régionalisme. N'oubliez pas ce qui a été fait : il y a eu la création de nouveaux centres, le développement des troupes théâtrales; des troupes vont devenir des centres; il y a les festivals, d'ailleurs trop nombreux, ce qui conduit à un éparpillement des moyens; il y a les écoles d'art et les écoles de musique en faveur desquelles un accroissement de la dotation est prévu pour la première fois depuis près de dix ans; il y a les Maisons de la culture; il y a la décentralisation dramatique et lyrique – elle est, dans son ensemble, mauvaise, et c'est là une autocritique – il y a l'augmentation du nombre des bourses d'études, bien sûr insuffisantes – 140.000 nouveaux francs attribués à ce titre sur un total de 200.000 – et enfin il y a l'accroissement des subventions aux musées classés et contrôlés.

Bien entendu, la décentralisation lyrique est à reprendre de fond en comble. Sur ce point, je vous rappelle amicalement que j'avais dit que rien de sérieux ne serait fait tant que nous n'aurions pas eu un entretien, avec un ordre du jour très précis, cet entretien réunissant la commission des Affaires culturelles du Sénat, les sénateurs-maires et moi-même. Vous en étiez tous tombés d'accord. Nous avons envisagé cet entretien : je ne dirai pas que j'y étais tout seul, mais je dirai qu'il y avait le sénateur-maire de Strasbourg, moi et un chat qui traversait nonchalamment la pièce (*rires*); ce n'était pas beaucoup.

Donc, disons que sur le fond des choses la politique de décentralisation doit être changée. Elle ne doit pas être changée exclusivement par mes services : premièrement, parce que la méthode serait mauvaise; deuxièmement parce qu'ils ont besoin de vous. Par conséquent, il est souhaitable que nous réunissions les sénateurs-maires et que nous fassions des propositions, que MM. les sénateurs-maires acceptent certaines de celles-ci, écartent les autres et que nous passions tout de suite à l'application de ce qui aura été accepté par tout le monde.

Je réponds maintenant à M. Balestra. Vous avez, Monsieur le Sénateur, une vue de l'ensemble des questions qui souvent m'intéresse beaucoup – par exemple, je ne pense pas que vous ayez tout à fait tort sur *Manon* ni tout à fait raison sur *Les Troyens* –

et parfois m'intrigue, comme si ce point de vue était essentiellement le regret de ceux qui ne sont plus là en face des qualités et des faiblesses de ceux qui sont là.

Bien sûr, le théâtre lyrique n'est pas parfait; bien sûr, la Réunion des théâtres lyriques nationaux n'est pas parfaite. A qui le dites-vous ! Mais croyez-vous qu'elle était parfaite hier ? Croyez-vous qu'elle était parfaite il y a trois ans et demi ? Non. Alors, disons-nous : il faut faire ce que nous pouvons faire avec les moyens que nous avons et une certaine bonne volonté.

Ce bilan, je l'ai dit tout à l'heure, pour le théâtre dramatique je le trouve bon. Il n'est pas exact que la Comédie-Française soit dans une mauvaise position. Elle n'a jamais eu de meilleurs programmes, jamais eu tant de public, jamais tant gagné d'argent.

.....

Elle aura même peut-être deux directeurs, comme le dit l'un d'entre vous. Quelle chance pour elle ! (*Rires et applaudissements au centre droit.*)

Il n'est pas exact que le Théâtre de France n'ait pas réussi. Vous le savez tous. Et quand on vient nous dire : mais enfin, qu'avez-vous fait ? Mon Dieu, qu'on traverse la place de la Concorde et on s'en apercevra : le blanc crayeux épouvantable de ces monuments dont vous savez comme moi qu'ils sont jaunes. (*Rires.*) Disons : on fait ce qu'on peut, on ne fait pas ce qu'on ne peut pas.

En somme, pour le théâtre dramatique, nous avons fait ce que nous avons promis. Quant au théâtre lyrique, c'est quelquefois moins bien et l'Opéra-Comique, c'est parfaitement manqué. Maintenant, il faut trouver d'autres solutions pour que, un peu plus tôt ou un peu plus tard, nous faisons avec l'Opéra-Comique ce que nous avons fait avec la Comédie-Française. Mesdames, Messieurs, au théâtre, on commence généralement par perdre. (*Applaudissements au centre droit. – Rires.*)

Enfin, je dirai quelques mots de *Carmen*. Il n'est pas sérieux de venir dire que *Carmen* a dévalué notre première scène nationale au Japon car enfin, les journaux japonais, je les reçois et il faut bien vous dire que jamais une troupe française quelconque n'avait joué au Japon devant ces foules énormes et devant ce qu'on a appelé

«quelques personnalités japonaises» : l'Empereur du Japon ne quitte pas le palais impérial parce qu'il est l'Empereur, il est représenté dans des circonstances extraordinairement rares par son frère le prince impérial, celui-là même qui assistait à la représentation de *Carmen*. Que voulez-vous de plus ? Si on veut parler d'autre chose que de théâtre, on vous répondra qu'il sort tout de même du palais. Il est sorti pour la seconde fois de sa vie – la première fois c'était pour l'armistice – pour aller voir l'exposition de la peinture française qui vient de s'ouvrir à Tokyo. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs.*)

Si je résume donc ce qui n'était même pas de l'ordre de l'échec je dirai, prenant service par service : que l'exposition Saint Louis à la Sainte-Chapelle a attiré 300.000 visiteurs, plus que jamais une exposition de cette nature avait rassemblé de Parisiens; que l'exposition Michelet vient de s'ouvrir, avec la valeur symbolique que vous savez sur l'un des hommes qui a le plus profondément exprimé la République; que les archives nationales ont pris en charge les services venus de l'ancienne Afrique équatoriale, de l'ancienne Afrique occidentale et de l'Afrique du Nord, c'est-à-dire des kilomètres de rayonnement sans échelle; qu'au festival du cinéma à Venise, pendant deux années consécutives, la France a obtenu la plus haute récompense; que la loi de finances de 1960 prévoyait un allègement fiscal par la modification des paliers et des taux de l'impôt sur les spectacles; que, de même que pour ces théâtres privés, le secteur d'état du cinéma a été réorganisé; qu'un service des fouilles a été créé; qu'un projet de loi de programme est préparé en vue de la sauvegarde des principaux monuments, projet qui va vous être soumis; qu'un important travail de nettoyage des monuments historiques a été entrepris; que la Maison de la culture du Havre est prête; que la salle d'exposition installée dans la galerie Mollien est ouverte au Louvre; que le pavillon de Flore a été enfin libéré; que la cinémathèque française sera ouverte au palais de Chaillot probablement au milieu de cette année; que la deuxième tranche des réserves du Louvre va être exposée cette année ou au début de l'année prochaine; que le dégagement des fresques de Fontainebleau est presque achevé; que de nombreuses expositions ont été organisées, notamment l'exposition Chagall – plus de 100.000 spectateurs – la plus grande exposition d'art iranien jamais organisée, l'exposition de peinture française au Japon, l'exposition Braque, l'exposition «Sources du vingtième siècle», d'autres encore.

J'ai répondu, je crois, à l'essentiel de vos questions. Je m'aperçois plus encore que tout à l'heure que j'en ai certainement oubliées; je ferai en sorte que les réponses vous soient données et je m'excuse de ne pas les avoir données moi-même pour des raisons visibles à tous. (*Applaudissements.*)

.....

Je voudrais d'abord faire remarquer que le ministre-pilote en cette affaire est mon collègue des Travaux publics, à la fois tuteur de la Société nationale des chemins de fer français, propriétaire des terrains, futur utilisateur et bénéficiaire des installations.

Un concours a été ouvert entre divers architectes sur la base d'un cahier des charges élaboré après avoir pris l'avis des instances concernées y compris, bien entendu, celle des sites.

Lors de la réunion d'un comité interministériel, en date du 2 novembre, il a été pris acte que le site dans lequel doit s'inscrire l'hôtel est de caractère hautement national – Le Louvre, la Seine, etc. – et il a été décidé qu'aucune décision ne serait prise en ce cas particulier sans consultation des instances à l'échelon le plus élevé et, bien entendu, de la commission supérieure des sites.

Je souhaite donc que M. Bonnefous, dans ces conditions, accepte de retirer son amendement. La diminution de 185 millions de crédits d'entretien des bâtiments civils et palais nationaux présenterait un caractère d'une particulière gravité.

.....

Je demande la parole.

.....

Il faut nous entendre. Nous sommes en présence de deux problèmes distincts : d'abord, un problème de principe sur lequel, comme vous le souhaitez, ma réponse est oui; ensuite un problème de fait. Je n'ai aucune espèce de raison de dire à l'avance que la commission des sites doit être consultée et qu'elle prendra telle ou telle décision. Qu'on lui fasse des propositions. Pour l'instant, nous avons non pas tellement de projets précis mais surtout des groupes d'intérêts précis.

On a parlé des architectes et d'un projet Le Corbusier. Il existe en effet un projet Le Corbusier. Il est très moderne. Il correspond à ce que vous pensez, c'est-à-dire qu'il est du type gratte-ciel. Mais il ne s'agit que d'une maquette photographique et d'un collage dans Paris. Tout cela est amusant pour les hebdomadaires mais n'est pas très sérieux.

En face, nous avons d'autres études, d'autres projets de construction d'un immeuble sur la hauteur de quatre étages. Ces projets seront terminés en élévation. Le concours en apportera encore d'autres.

Il est légitime que la commission des sites soit consultée. Mais les architectes pouvaient dire : «Il est vrai que ce paysage est historique, que l'hôtel se trouvera entre le Louvre et la Tour Eiffel; mais la Tour Eiffel n'est pas un monument du XVIII^e et, par conséquent, avant de prendre une décision en notre nom, le ministre aurait pu se donner la peine de nous consulter».

Comme je comprends aussi votre point de vue ! Vous souhaitez savoir où nous allons. Eh bien, si la commission des sites s'oppose à l'un quelconque des projets, elle aura mon approbation. Mais, avant d'aller plus loin, il est nécessaire qu'elle ait examiné des projets semblables.

.....

Je demande la parole.

.....

Je regrette, mais j'estime ne pas pouvoir vous donner cette assurance.

.....

Non ! ce que j'ai dit à propos de la Tour Eiffel est très précis. La Tour Eiffel est une œuvre moderne qui se situe en un certain lieu de Paris. Il est évident que si on avait construit la Tour Eiffel en face de Notre-Dame, c'eût été ridicule. Certains membres de la commission des sites peuvent défendre le point de vue de quelque chose qui commence au Louvre et qui se modernise en allant vers la Tour Eiffel et même plus loin encore. Cela est à discuter.

Mon sentiment est – je parle, moi aussi, pour le *Journal officiel* – qu’il ne faut pas accepter la surélévation; mon sentiment est que la gare d’Orsay – je suis peut-être le seul à le penser – n’était pas si mal. On a complètement oublié ce qu’elle était.

.....

Elle voulait faire l’union entre le pavillon de Marsan et Versailles, où commençait le chemin de fer. Cela avait une signification.

.....

Officiellement parlant, mon sentiment est celui-là. C’est une chose. Mais, sur un sujet de cette importance, antérieurement à la consultation de la commission des sites et des services de l’architecture, je ne peux prendre aucun engagement. Si j’en prenais un, c’est précisément dans cette assemblée qu’on m’en ferait le grief.